



LE CODE MOTO - ETM

Depuis le 1^{er} mars 2020, l'examen théorique relatif aux permis de conduire de catégorie A1 et A2 est un examen spécifique, appelé Examen Théorique Moto, **ETM**.

Cet **ETM** se compose d'un questionnaire à choix multiples comprenant 40 questions. Il met l'accent sur la sécurité routière des deux roues et la protection du conducteur.

Les 40 questions couvrent 9 thèmes distincts :

- La circulation routière
- Le conducteur
- La route
- Les autres usagers
- Les notions diverses
- La mécanique et les équipements
- Les équipements de protection — sécurité
- L'environnement
- Les premiers secours.

Pour votre réussite à l'examen théorique moto, vous allez pouvoir vous entraîner à votre rythme, via une application mobile / tablette, en illimité.

Il est également possible d'effectuer des séances de code « en salle », uniquement sur rendez-vous.

Afin d'optimiser ses chances de réussite au code, il faut être très assidu (2 cours de code par semaine minimum sont recommandés).

L'examen du Code Moto se déroule en présentiel dans un centre d'examen agréé (ex : La Poste) Il dure environ 30 minutes et se présente sous la forme.